

Les annonces de location

Une annonce de location doit être attractive et conforme : ce module vous donne les deux réflexes en même temps.

Durée : 1 heure

Modalité : 100 % en ligne, accessible 24h/24

Délai d'accès : Accès immédiat à la plateforme dès validation de l'inscription.

Public : Titulaires de la carte professionnelle T, G ou S, leurs représentants légaux et statutaires, ainsi que les

Tarifs : 19 € TTC (tarif direct) · 20 € TTC (tarif prise en charge)
collaborateurs et agents commerciaux titulaires d'une attestation d'habilitation.

Objectifs pédagogiques

- Mesurer l'impact d'une annonce de qualité sur le délai de commercialisation
- Intégrer les informations obligatoires devant figurer dans une annonce de location
- Rédiger un titre accrocheur et une description fidèle du bien
- Valoriser les points forts du bien par des photographies, une vidéo ou une visite virtuelle
- Fixer un loyer cohérent avec le marché et présenter les charges et conditions de location
- Choisir les canaux de diffusion adaptés au bien et à la cible
- Organiser le traitement des candidatures et des visites

Public visé

Titulaires de la carte professionnelle T, G ou S, leurs représentants légaux et statutaires, ainsi que les collaborateurs et agents commerciaux titulaires d'une attestation d'habilitation.

Prérequis

Aucun.

Durée

1 heure

Modalité pédagogique

Formation à distance (e-learning), accessible 24 h/24 sur ordinateur, tablette et smartphone.

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques rédigés, illustrations pratiques, quiz d'évaluation.

Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis par QCM en fin de parcours. Seuil de réussite fixé à 70 %. Le QCM n'est pas éliminatoire et peut être repassé sans limitation. Une évaluation de satisfaction est proposée à l'issue de la formation.

Délais d'accès

Accès immédiat à la plateforme dès validation de l'inscription.

Attestation

Attestation de formation délivrée à l'issue du parcours, mentionnant l'intitulé, le nombre d'heures et les matières suivies, conforme à l'obligation de formation continue des professionnels de l'immobilier.

Conformité réglementaire

Formation conforme à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet et à son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972, à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR, au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier (14 heures par an ou 42 heures sur trois années consécutives) et à l'arrêté du 18 février 2016 fixant la liste des matières entrant dans le champ de l'obligation.

Accessibilité et référent handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les modalités de suivi peuvent être adaptées

après étude de la demande. Référent handicap : Khaled Tahraoui, contact@parcours-immo.fr, 07 62 37 91 92.

Programme de formation

- Partie I : L'importance d'une bonne annonce
- Partie II : Les informations obligatoires dans une annonce
- Partie III : Rédiger un titre accrocheur et décrire le bien immobilier
- Partie IV : Mettre en avant les points forts du bien
- Partie V : Photos de qualité, vidéo et visite virtuelle
- Partie VI : Fixer un loyer adapté au marché
- Partie VII : Mentionner les charges et les conditions de location
- Partie VIII : Diffuser son annonce sur les bons canaux
- Partie IX : Gérer les candidatures et les visites
- Partie X : Bonnes pratiques
- Conclusion